



Fiche Action 13 :

Améliorer la qualité de vie des familles

Référence à l'objectif du Contrat Unique :

Axe 4 : « Pour un maintien de la population sur l'ensemble du territoire »

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général

Si le territoire du Pays Beaunois est relativement bien couvert en structures de garde collective (CLSH, Crèche, Halte garderie), des manques ont cependant été repérés et le territoire conserve un déficit quantitatif en garde individuelle en secteur rural.

Par exemple, il n'existe pas de structure petite enfance sur le Val de Saône et la structuration des services est à organiser sur l'Agglomération et le canton de NUIITS SAINT GEORGES.

Compte-tenu du changement social (changements du rythme de vie, de travail, ...), les acteurs du territoire vont devoir faire face aux nouvelles attentes parentales afin de répondre aux besoins des familles, de faciliter leur installation et leur accès à l'emploi.

La création de structures d'accueil en secteur rural, au regard de l'évolution démographique et de l'urbanisation, paraît nécessaire.

Lors du premier contrat de Pays, des diagnostics Enfance Jeunesse ont été réalisés sur l'ensemble des cantons, excepté les cantons de BEAUNE (diagnostic uniquement sur la ville de Beaune). Ils permettent aujourd'hui d'avoir une analyse fine des besoins et des projets des communautés de communes du Pays.

La Communauté d'Agglomération bénéficie d'une bonne vitalité démographique tant au niveau de son solde naturel que de son solde migratoire, ce qui témoigne de l'attractivité et de la qualité de vie sur le territoire.

Du fait de cette vitalité démographique et des besoins croissants de la population liés au développement périurbain, la Communauté d'Agglomération doit mener une réflexion globale sur la politique en faveur de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.

La principale fracture réside entre les espaces urbains et ruraux. Les structures d'accueil collectif de la petite enfance sont exclusivement implantées à BEAUNE et CHAGNY. Leurs capacités d'accueil, à l'heure actuelle, ne permettent pas de répondre aux besoins de l'ensemble du territoire. Une réflexion globale est donc à mener afin d'optimiser la gestion des structures et la cohabitation entre les différents modes de garde qui ne doivent pas se concurrencer.

Le Relais Assistants Maternels constitue l'une des réponses les plus adaptées aux besoins du monde rural. Le développement d'un nouveau site à NOLAY témoigne des besoins mais ne doit pas occulter la nécessité de réfléchir sur le développement d'autres modes de garde complémentaires.

Besoins

- Bâtir une offre cohérente pour la petite enfance à l'échelle du territoire et prendre en charge la politique de la petite enfance dans sa globalité.
- Développer les modes de garde à domicile.
- Développer et mutualiser les structures à destination de la jeunesse, dans le cadre du péri et de l'extra-scolaire.

Résultats attendus et impacts de l'action :

- Favoriser la qualité de vie des familles du Pays par la mise en place de services.
- Favoriser l'installation de nouvelles familles.
- Faciliter l'accès aux sports-loisirs pour les jeunes et pour les personnes déficientes afin de contribuer à leur développement personnel.
- Développer les capacités d'accueil collectif sur le Pays.
- Améliorer les conditions de travail des assistantes maternelles (RAM).

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local et régional

Objectif 8 du Projet d'Agglomération « Impulser une politique pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse à l'échelle du territoire »

Axe 3 de la Charte du Pays:« Le développement équilibré du territoire pour un maintien de la population sur l'ensemble du Pays »

Volet 1 des priorités régionales dans le cadre des services à la population centrés autour de l'enfance – jeunesse.

Plus-values

La mise en place d'une politique petite enfance-enfance-jeunesse est un élément d'attractivité pour le Pays et permet également un maintien de la population sur l'ensemble du territoire.

Caractère intercommunal de l'action

Les diagnostics enfance jeunesse, base de travail pour l'action, ont été réalisés à l'échelle intercommunale. Il en est de même pour le schéma des équipements sportifs, base de réflexion pour la mise en place d'équipements structurants sur l'ensemble du territoire.

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES

Premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS

1.

Soutien au développement des modes de garde

Soutien à la réalisation d'études pour :

A – Analyser les besoins en création de structures ou en développement des structures existantes au regard de l'évolution de la population et des services déjà présents.

B – Mettre en place de modes de garde innovants pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle.

C – Réalisation du Diagnostic Enfance Jeunesse de l'Agglomération (pour les parties du territoire non encore couvertes) afin de mieux identifier les besoins en création de services.

EPCI, Pays, Association

Communauté d'Agglomération

	<p>Soutien à la création et au développement de structures de garde collective sous réserve de répondre aux attentes du diagnostic jeunesse-jeunesse.</p> <p>D – <u>Soutenir la création ou le développement de nouvelles activités des RAM, CLSH et structure d'accueil petite enfance.</u></p> <p>E – <u>Soutenir l'acquisition de matériel d'animation pour un projet collectif</u> (babybus,...) dans le cadre du projet pédagogique de la structure qui veut accueillir du matériel pour des projets de mode de garde innovants.</p>	<p>EPCI, Pays, Association</p>
	<p>F – <u>Soutien à la création et au développement de structures de garde collective</u> sous réserve de répondre aux attentes des conclusions du diagnostic enfance-jeunesse.</p>	<p>Communauté d'Agglomération</p>
	<p>G – <u>Structuration du Pôle de NUIITS-SAINTE-GEORGES dans le cadre de la Ville d'appui</u></p> <p>La communauté de communes souhaite réaliser un Pôle Enfance sur la ville de NUIITS-SAINTE-GEORGES comprenant un espace multi accueil, un restaurant scolaire, un espace de jeux extérieur.</p>	<p>Communauté de communes du Pays de NUIITS-SAINTE-GEORGES</p>
<p>2.</p>	<p>Garantir un accès aux équipements sportifs de qualité pour tous sur l'ensemble du Pays :</p> <p>A– <u>Création de 5 points de rencontre extérieurs pour les jeunes</u> (agorespace, terrain multisports en libre accès...) sur la Communauté d'Agglomération, suivant un Schéma d'implantation intercommunal.</p> <p>B– <u>Soutien à l'acquisition d'équipement et matériel permettant la pratique d'une activité sportive pour tous</u> (personnes handicapées).</p>	<p>Commune, Association</p>

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE

<p>Justificatifs portant sur l'implication intercommunale</p>	<p>Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité</p>
<p>Le Pays privilégiera les maîtrises d'ouvrage intercommunales pour les équipements à l'enfance et l'inscription dans une réflexion intercommunale pour les points de rencontre extérieurs.</p>	<p>Le Pays Beaunois a décidé de prendre en compte les priorités du développement durable (la préservation de l'environnement, le progrès économique et le progrès social) dans chacune de ses actions.</p> <p>Pour les équipements respect des critères d'éco-conditionnalité : diagnostic énergétique préalable, label HPE, recours aux énergies renouvelables.</p>

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS

	Types de crédits (territoriaux/sectoriel)	Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1. A/B/C	Région : territoriaux Pays -Agglo Etat : FNADT Pays	20 à 50% au regard des projets, en alternatif	Volet 1
1. D	Région : territoriaux Pays Etat : DGE ou à défaut FNADT	30% 30% Aide plafonnée à : 250 000€	Volet 1
1. E	Région : territoriaux Pays Etat : FNADT pays	30% en alternatif	Volet 1
1. F	Région : territoriaux agglo Etat : FNADT en fonction des équipements prévus	30% 30%	Volet 1
1. G	Région : Ville d'appui	30% enveloppe ville d'appui	
2. A	Région : territorial Agglo	25%	Volet 2
2. B	Etat : Sectoriel jeunesse et sport A défaut région : territoriaux Pays	30% 30%	Volet 2

DISPOSITIFS D'EVALUATION

1. A.B.C	Réalisation d'études et diagnostic sur les modes de garde. Création d'un système de mode de garde innovant.
1. D E	Développement des activités (nombre de place d'accueil créées) Mise en réseau des CLSH Nombre de projet d'animation soutenus
1. F	Réalisation des actions mises en avant par le diagnostic
2. A.B	Nombre d'agospaces créés, niveau de fréquentation Nombre de projet d'accessibilité réalisé, nombre de bénéficiaires